

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1260**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Axelera - Soutien au projet de recherche et de développement Rhodanos - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec le CNRS Rhône-Auvergne

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1260**

objet : **Pôle de compétitivité Axelera - Soutien au projet de recherche et de développement Rhodanos - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec le CNRS Rhône-Auvergne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2006-3656 en date du 10 octobre 2006, la Communauté urbaine a décidé de soutenir le projet Rhodanos pour un montant de 771 000 € attribués au CNRS dans le cadre des projets de recherche et de développement (R et D) d'Axelera retenus par l'Etat. Une convention-cadre et une convention d'application financière ont ainsi été signées concernant la période 2006-2009 pour la mise en œuvre du programme.

1° - Rappel et enjeux du projet Rhodanos

L'enjeu principal du projet Rhodanos (nom grec du fleuve Rhône) est d'anticiper, de maîtriser les conséquences des rejets liquides des activités industrielles et urbaines dans l'environnement. Son ambition est de bâtir une nouvelle gestion globale des bassins versants en répondant en particulier aux exigences de la nouvelle directive cadre européenne sur l'eau (DCE) qui devront être satisfaites pour 2015, en intégrant l'acceptabilité environnementale croissante des citoyens.

Il s'agit donc de doter la région Rhône-Alpes, et plus particulièrement Lyon, d'un pôle d'innovation et de recherche de renommée internationale pour la maîtrise globale et partagée des rejets industriels et urbains, afin de garantir le bon état des milieux naturels. Le projet Rhodanos permettra à ce pôle de recherche de fédérer les éco-acteurs (industriels, collectivités, centres de recherche et unités de formation) de la région et de développer l'intelligence environnementale requise pour répondre aux grands défis environnementaux du présent (éco-performance) et du futur (éco-conception/éco-surveillance) au niveau national et international.

D'autre part, en s'engageant dans ce projet et en le soutenant financièrement, la Communauté urbaine compétente en matière de gestion des services d'intérêt collectif (assainissement et eau), se positionne en tête dans la compétition des éco-métropoles innovantes européennes en proposant notamment ses équipements en phase pilote.

2° - Description du projet Rhodanos

Le projet Rhodanos est aujourd'hui porté par le groupe Suez environnement pour le compte de l'ensemble des partenaires dans le cadre d'Axelera.

Ce projet rassemble aujourd'hui les partenaires suivants : Suez Environnement; Arkéma, Rhodia, IRH Environnement, Processium, l'Association forêt cellulose (Afocel), commissariat à l'énergie atomique (CEA), centre technique du papier, institut français du pétrole, Cémagref, CNRS, institut national polytechnique de Grenoble, Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA). Le consortium inclut également cinq PME sous-traitantes (Extrasynthèse, Airpoll, SINT, Cerphos et Orélis). Le projet est donc essentiellement porté par les industriels qui forment plus de la moitié des partenaires, garantissant ainsi une recherche avant tout orientée vers les produits.

La Communauté urbaine est également partenaire du projet Rhodanos (mise à disposition d'experts et d'équipements) :

- action A 13/Esprit - évaluation des substances prioritaires dans les rejets (urbains) inhérents au temps de pluie dont le coordinateur est l'Institut national de sciences appliquées de Lyon en partenariat avec Suez environnement, le Cémagref et le service central d'analyse du CNRS,

- action A12/Soqer : station d'observation de la qualité des eaux du Rhône avec l'application de nouveaux capteurs dont le coordinateur est Suez environnement en partenariat avec le service central d'analyse du CNRS.

3° - Le contexte

Le comité de financeurs du projet Rhodanos, réuni le 16 octobre 2009 a fait l'état de l'obtention de multiples et excellents résultats. Cependant quelques mois supplémentaires seront nécessaires pour permettre la rédaction d'articles scientifiques et une exploitation optimale des données.

Le CNRS demande donc auprès de la Communauté urbaine la conclusion d'un avenant à la convention d'application financière du 4 décembre 2006, de façon à prolonger la durée de réalisation jusqu'au 31 décembre 2010.

L'article 7 (modalités de versements) de la convention prendra en compte cette modification et autorisera notamment le versement du solde, soit 103 000 € en 2010.

Aussi, est-il proposé à la Communauté urbaine d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2006-2009 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n°1 à la convention d'application financière 2006-2009 à intervenir entre la Communauté urbaine et le CNRS définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

3° - Le versement du solde, soit 103 000 €, est reporté sur l'exercice 2010 - compte 204 150 - fonction 90 - opération 1295.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.